



ALBONAISE GYMNASTIQUE FRANCONVILLE – Rentrée 2025

Foire Aux Questions (FAQ)

◆ INSCRIPTIONS.....	2
Q1 : Renouvellement : Comment mettre à jour mon dossier personnel ?	2
Q2 : Nouvel adhérent : Comment créer mon dossier personnel ?	2
Q3 : Comment inscrire plusieurs membres d’une même famille ?.....	2
Q4 : Comment puis-je inscrire ou ré-inscrire mon enfant au club ?	2
Q5 : Dois-je fournir un Certificat médical ?	2
Q6 : Dois-je fournir un Questionnaire de Santé ?	3
Q7 : Comment régler mon inscription ?	3
Q8 : Comment obtenir un justificatif de paiement ?	3
Q9 : Proposez-vous des réductions (familles, CE, etc.) ?	3
Q10 : Existe-t-il un échéancier ?	3
Q11 : À partir de quel âge peut-on s’inscrire ?	3
Q12 : Proposez-vous des stages ?	4
◆ Règlement du club et fonctionnement	4
Q13: Où puis-je consulter le Règlement Intérieur du club ?	4
Q14 : Où puis-je consulter les Statuts du club ?	4
Q15 : Que se passe-t-il en cas d’absence ou d’arrêt en cours d’année ?.....	4
Q16 : Les parents peuvent-ils assister aux entraînements ?	4
◆ Cours et horaires.....	4
Q17 : Quels sont les horaires des cours ?	4
Q18 : Que faut-il apporter pour les cours ?	5
Q19 : Les gymnastes ont-ils accès à des vestiaires ?	5
Q20 : Assurance.....	5
◆ Contact et infos pratiques	5
Q21 : Comment puis-je contacter le club ?	5
Q22 : Comment puis-je me tenir informé ?	6
Q23 : Où se situe le club ?	6
Q24 : Que dois-je faire si je suis victime ou témoin de harcèlement ?.....	6

◇ INSCRIPTIONS

Q1 : Renouvellement : Comment mettre à jour mon dossier personnel ?

1. Connectez-vous à votre espace adhérent : vos nom et prénom s'affichent en haut à droite de la page.
2. Cliquez sur votre nom puis choisissez « *Profil et inscriptions* »
3. Vous arrivez sur la fiche du Responsable légal : si l'inscription est pour vous, chargez les documents valides pour la nouvelle saison sur cette fiche. Si c'est pour votre ou vos enfant(s), cliquez sur son (leur) profil dans le bloc « *Ma famille* »
4. Mettez à jour le questionnaire santé sport ou le certificat médical si nécessaire (majeur : valable 3 ans, mineur en secteur performance et plus valable 1 an) **sans oublier d'indiquer la date d'émission et la date de fin de validité de celui-ci.**
5. Ajoutez le nouveau justificatif de domicile datant de moins de 3 mois dans le bloc « *Documents requis par l'association* ». N'oubliez pas de sauvegarder tout en bas de la page pour l'enregistrer !

Q2 : Nouvel adhérent : Comment créer mon dossier personnel ?

1. Pour les mineurs, téléchargez le questionnaire santé sport ([cliquez ici](#)) afin de le remplir et de le signer (remplissable électroniquement sur ordinateur)
2. Créez un compte au nom de l'adhérent (s'il est mineur vous devrez ensuite ajouter les coordonnées du responsable légal) Si vous avez plusieurs enfants, une fois le premier profil créé, il vous suffira d'ajouter un membre dans la famille.
3. Insérez le questionnaire santé sport rempli ou le certificat médical(CM) si nécessaire (majeur : CM valable 3 ans, mineur en secteur performance / élite : CM valable 1 an) et signez et un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photo dans le profil de chaque adhérent.

Q3 : Comment inscrire plusieurs membres d'une même famille ?

Si vous voulez ajouter un membre de la famille à votre profil (deuxième enfant, second parent), cliquez sur « *Ajouter une personne* » dans le bloc « *Ma famille* ».

Q4 : Comment puis-je inscrire ou ré-inscrire mon enfant au club ?

1. Rendez-vous dans l'onglet « *Inscriptions* » puis « *Activités annuelles* » de notre site.
2. Sélectionnez la section souhaitée dans le menu déroulant « *Activités* »
3. Déroulez la page pour trouver le cours souhaité (les horaires et tarifs sont indiqués pour chaque offre), puis cliquez sur « *Inscription* ».
4. Choisissez le membre de la famille à inscrire. Si le bouton « *Inscrire* » n'apparaît pas, plusieurs possibilités : le dossier n'est pas complet, la tranche d'âge ne correspond pas, un paiement est encore en attente de la saison passée.
5. Remplissez les *formulaire*s d'autorisations.
6. Vous arrivez à la fenêtre de paiement comprenant le récapitulatif de votre inscription. Si vous habitez Franconville, cochez la case « *Habitants de Franconville* »
7. Confirmer votre *mode de paiement* et validez la lecture du règlement intérieur.
8. Validez votre panier.

Attention, les inscriptions dans les sections compétition sont soumises à validation après test par les entraîneurs.

Q5 : Dois-je fournir un Certificat médical ?

Le certificat médical est nécessaire et doit être joint à votre profil COMITI, rubrique **Mon certificat médical ou questionnaire de santé**, pour les adhérents majeurs (valable 3 ans) et les adhérents mineurs en secteur performance et élite (valable 1 an). N'oubliez pas d'indiquer la date d'émission et la date de fin de validité du certificat et de sauvegarder tout en bas de la page pour enregistrer. Pour les gymnastes des secteurs performance et élite, date d'émission à partir du 1^{er} juillet 2025 afin de couvrir toute la saison compétitive.

Q6 : Dois-je fournir un Questionnaire de Santé ?

Si l'adhérent mineur est inscrit en section Petite Enfance, Loisir ou compétition du secteur passion, vous devez compléter le Questionnaire de santé téléchargeable [ici](#)

Si vous avez répondu NON à TOUTES les questions, vous devez remplir, signer et joindre l'attestation du questionnaire à votre profil COMITI, rubrique « *Mon certificat médical ou questionnaire de santé* ».

Si vous avez répondu OUI à au moins 1 question, vous devrez fournir un certificat médical. Voir Q5.

Q7 : Comment régler mon inscription ?

Recommandé = règlement de votre cotisation en ligne par CB en 1 fois ou 3 fois lors de votre inscription

Possible aussi par chèque(s) bancaire(s) (l'ensemble des chèques à hauteur du montant total dû sera remis à l'inscription ; les chèques seront encaissés selon échéancier entre le 1^{er} et le 5 du mois), coupons papier ANCV valable jusqu'en 2027, dispositif Pass'Sport, Labaz ou en espèces, en se rendant au secrétariat lors des permanences.

Pour un règlement par un CE, passer au bureau.

L'adhésion et le règlement de la licence ne peuvent être effectués autrement qu'en CB ou chèque bancaire ou espèces.

Tout règlement non effectué à la date attendue entrainera l'impossibilité de l'adhérent à participer aux cours jusqu'à régularisation.

Q8 : Comment obtenir un justificatif de paiement ?

Une fois que votre dossier est complet et que votre panier est entièrement réglé, vous pourrez obtenir un justificatif de paiement, téléchargeable directement dans votre espace Comiti: cliquez en haut à droite sur votre profil, rubrique "*mes paiements*". Vos paniers apparaissent et si tout est à jour et que nous avons validé vos paniers, un encart "justificatif d'achat" apparaîtra. Il vous suffira de cliquer dessus et le justificatif se téléchargera immédiatement en PDF. Si l'encart "*justificatif d'achat*" n'apparaît pas, contactez le bureau durant les heures de permanences.

Q9 : Proposez-vous des réductions (familles, CE, etc.) ?

Oui, nous proposons des réductions pour les familles (parents/enfants) inscrivant plusieurs personnes et pour les habitants de Franconville (sous réserve d'avoir fourni un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Q10 : Existe-t-il un échéancier ?

Le règlement est réalisable en 1 ou 3 fois par CB. Un échéancier particulier peut être mis en place **après étude de votre situation par le bureau du Club**, pour cela merci de vous rendre sur place aux horaires de permanences d'accueil. L'inscription n'est validée qu'après le premier versement et un dossier complet.

Tout retard de paiement entrainera la suspension des cours.

En cas de souci financier ponctuel, merci de vous rendre au bureau du Club pour mettre en place une solution personnalisée.

Q11 : À partir de quel âge peut-on s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes à partir de 18 mois (Petite Enfance) puis à partir de 5 / 6 ans dans la plupart de nos disciplines gymniques (GAM, GAF, GR, Trampoline, Team Gym) et 12 ans pour le Parkour. Il existe également des cours pour les adultes.

Q12 : Proposez-vous des stages ?

Pour les sections compétitives des secteurs performance et élite, il y a une continuité des cours 1 semaine par période de vacances scolaires (sauf juillet et août).

Pour les autres adhérents, des stages sont possibles lors de certaines des vacances scolaires, en supplément de la cotisation. Ces stages sont également ouverts aux non-adhérents sous certaines conditions. Les entraîneurs vous indiquent avant chaque période de vacances les possibilités de stages et des informations sont mises en ligne tout au long de l'année sur la page d'accueil de notre site.

◇ Règlement du club et fonctionnement

Q13: Où puis-je consulter le Règlement Intérieur du club ?

La **CHARTRE DE BONNE CONDUITE** est téléchargeable en ligne dans l'onglet « Association » / « Présentation » de notre site.

Les **AUTORISATIONS DES GYMNASTES OU DE LEURS REPRESENTANTS LEGAUX AUX RELATIVES AUX CONDITIONS D'ADHESION AU CLUB** sont à lire et à accepter lors de l'inscription (phase de paiement). Merci d'expliquer à vos enfants les valeurs sportives, de discipline, de respect et de laïcité exigées par le club.

Q14 : Où puis-je consulter les Statuts du club ?

Les Statuts sont téléchargeables en ligne dans l'onglet « Association » / « Présentation » de notre site.

Q15 : Que se passe-t-il en cas d'absence ou d'arrêt en cours d'année ?

L'appel est réalisé à chaque cours par l'entraîneur. Toute absence ponctuelle ou retard doit être signalé à l'entraîneur.

Toute absence prolongée (suite à blessures, ...) doit être signalée au bureau par mail avec la pièce justificative. En cas d'arrêt définitif, nous n'effectuons pas de remboursement sauf cas exceptionnel, comme il est indiqué dans la charte du club : « *Sauf cas particuliers mentionnés ci-dessous, toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement total ou partiel de la cotisation due ne peut être envisagé (...)* En cas de problème médical de longue durée (plus de 3 mois d'absence consécutifs) entraînant l'arrêt total de la pratique de l'activité même adaptée et sur présentation d'un certificat médical dans les 7 jours après la date d'arrêt total de l'activité, le Comité de Direction de l'Association pourra statuer sur un remboursement éventuel partiel qui restera toutefois exceptionnel et soumis à conditions. En tout état de cause il ne pourra intervenir qu'à partir du 4ème mois d'absence totale consécutive justifiée et au prorata des mois de cotisations déduction faite des 3 premiers mois d'absence restant dus ».

Q16 : Les parents peuvent-ils assister aux entraînements ?

Les entraînements sont fermés au public pour le bon déroulement des séances, sauf lors des portes ouvertes. Nous vous invitons également à prendre connaissance de la **CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU PARENT DE GYMNASTE** et à ne pas hésiter à communiquer avec l'entraîneur sans vous immiscer dans la pédagogie.

Les chaussures des accompagnants et des gymnastes doivent être laissées dans le hall d'entrée.

◇ Cours et horaires

Q17 : Quels sont les horaires des cours ?

Les horaires sont disponibles sur notre site dans l'onglet « Actualités », rubrique « Planning ». Ils peuvent varier selon l'âge et le niveau mais sont fixes une fois la saison débutée.

Rappel : Les gymnastes doivent arriver à l'heure (c'est-à-dire environ 10 min avant le début du cours afin d'avoir le temps de se changer).

Pour les mineurs, les entraîneurs viennent chercher les gymnastes dans le hall ou aux vestiaires.

En cas de retard ou d'absence, l'entraîneur ou le club devra être prévenu.

ATTENTION : Aucun mineur ne peut quitter le complexe gymnique seul et nous demandons donc aux parents d'être présent dans le hall à l'horaire de fin de cours. Merci d'indiquer à l'entraîneur si ce n'est pas la mère ou le père qui viennent chercher l'enfant.

Q18 : Que faut-il apporter pour les cours ?

- Le port de toute tenue ou accessoire ne permettant pas la pratique de la gymnastique en toute sécurité est interdite durant les cours (ex : casquette, bijoux, ...)
- En application du code du sport et du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdite durant les cours.
- La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : (justaucorps +/- shorty/corsaire/ leggings, t-shirt près du corps (filles), short, sokol et léotard, t-shirt près du corps (garçons), chaussettes, chaussons ou pieds nus selon la discipline.
- Ne pas oublier :
 - D'attacher ses cheveux
 - D'enlever tous ses bijoux avant
 - D'apporter une gourde ou une bouteille d'eau

Merci de vérifier après chaque cours de ne rien avoir oublié dans la salle et dans les vestiaires.

Les objets trouvés sont régulièrement remis à la Ressourcerie ou à la Croix-Rouge.

Q19 : Les gymnastes ont-ils accès à des vestiaires ?

- Des vestiaires sont mis à disposition des gymnastes. Il est cependant fortement recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeurs. Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les heures de cours et dans les locaux et vestiaires ou sur le parking (vélo, trottinette, ...)
- Chacun se doit de participer activement au maintien des locaux et matériels en bon état de propreté et de rangement. Les gymnastes, ainsi que leurs parents sont tenus de garder le gymnase propre et accueillant, en prenant soin notamment de ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements, les vestiaires et les toilettes et de maintenir propres et rangés les casiers mis à la disposition des gymnastes
- Le port de chaussures est interdit au-delà du hall d'entrée.

Q20 : Assurance

- Chaque adhérent devra être assuré en responsabilité civile et individuelle couvrant les activités sportives et extrascolaires par une assurance personnelle. Il aura également le choix de souscrire à l'assurance FFG ALLIANZ selon les modalités indiquées sur notre site internet.
- Avant chaque compétition nécessitant un transport des gymnastes par le Club, les parents devront remplir et remettre impérativement avant le départ, la décharge parentale et tout autre document demandé par l'entraîneur.
- En cas d'accident survenu au Club durant la pratique sportive, l'adhérent fera sa déclaration d'accident dans les 48h00 dans son espace licencié du site de la FFG et y déposera tous les éléments justificatifs demandés.
-

◇ Contact et infos pratiques

Q21 : Comment puis-je contacter le club ?

Vous pouvez nous joindre :

- Par email : albonaisegymnastiquefranconville@outlook.com
- Par téléphone : 06 66 81 19 87 aux horaires d'ouverture (disponibles sur le site)
- Par formulaire de contact en ligne : <https://albonaisegymfranconville.comiti-sport.fr/contact>
- En présentiel, lors de horaires d'ouverture du bureau, consultables sur le site

Q22 : Comment puis-je me tenir informé ?

- Consulter vos mails personnels régulièrement (celui indiqué lors de votre inscription) , y compris les spams
- Suivre les réseaux sociaux : Facebook, Instagram
- Communiquer avec l'entraîneur avant ou après le cours

Q23 : Où se situe le club ?

Nous sommes situés à Franconville (95130), Complexe Gymnique Ludivine Furnon, 40 rue des Onze Arpents. Consultez les indications et le plan la rubrique « *Contact* », onglet « *Accueil* » :

<https://albonaiegymsfranconville.comiti-sport.fr/contact>

Q24 : Que dois-je faire si je suis victime ou témoin de harcèlement ?

Signalez-le sur : signal-sports@sports.gouv.fr

Information : <https://www.sports.gouv.fr/cellule-signal-sports-63>